

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE  
HAUTE-GARONNE**

**N° 125/2016**

**OBJET : Attribution de l'indemnité de conseil 2016 à Madame COHEN Danielle, Trésorière d'Auterive**

**L'an deux mille seize et le 13 décembre à 20h30**

**Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 30 novembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.**

**PRESENTS :** M. PACHER René, M. SIRABELLA Roger, Mme TEISSIER Joëlle, Mme LAFUSTE Carole, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, M. AZEMA René, M. COURET Bertrand, Mme TENSA Danielle, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M.ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

**POUVOIRS :** Mme BARRE Nadine à Mme BOUTILLIER Sylvie  
M. CHENIN Jean à Mme HENDRICK Pierrette  
M. VINCINI Sébastien à M. BAURENS Serge  
M. GODEFROY Julien à M. VESELY Guy

**ABSENTS EXCUSES :** M. CAILLAT Pierre Yves, M. POURRINET Jacques.

**ABSENTS NON EXCUSES :** M. PEREZ Alain, M. ONEDA Daniel, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, M. RELUN André, M. MESPLIE Hubert, Mme WATREMETZ Marie-Anne

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur LORRAIN Jean Luc été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée la correspondance de Madame COHEN Dominique, Trésorière d'Auterive, par laquelle cette dernière sollicite notre établissement à toute fin d'attribution de l'indemnité de conseil pour la période du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Après avoir rappelé les modalités d'octroi et de calcul de cette indemnité de conseil arrêtées par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, il précise que le montant de cette indemnité est fixé à 1 494,16 € Brut soit 1 361.79 € net et est versé intuitu personae.

Considérant que cette indemnité correspond à la réalisation effective de prestation de conseil et travaux divers intellectuels, facultatifs, le conseil communautaire, à la majorité de ses membres :

- **Approuve** la décision d'attribution de l'indemnité de conseil au profit de Madame COHEN Danielle Trésorière d'Auterive pour la période du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016 aux conditions ci-dessus définies et dont les modalités de calcul sont annexées à la présente ;
- **Mandate** Monsieur le Président à toute fin d'exécution de la présente.

**Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

Le Président,  
Serge BAURENS